

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 9 janvier 2023

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Étienne MILLET

Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h00.

1. Administration générale

Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre 2022 et tour de table

Le compte rendu ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Différents points sont ensuite évoqués :

- Espace vert (rue de Walheim) : Camille BARBAZ indique que le retrait de la haie en thuya suscite craintes voire opposition de la part de riverains. Pascale DUSSOUILLEZ rappelle qu'un réaménagement de l'espace vert sera ensuite prévu pour concilier cadre de vie, visibilité, sécurité, etc... La commission Environnement concertera les habitants mieux expliquer le projet et l'ajuster.
- Fontaine de Communailles-en-Montagne : les fuites ont provoqué des plaques de verglas dangereuses en décembre. Des investigations et des travaux devront être menés en 2023 pour résoudre ce problème.
- Chalet de la Bourre : Martial VERNEREY demande à M. le Maire de faire le point sur ce dossier. Ce dernier précise que malgré sa demande, les futurs gérants n'ont pas encore repris contact pour faire une visite des locaux afin que la Commune réalise de petits travaux intérieurs. Ils n'ont pas non plus transmis de date prévisionnelle de signature de l'acte notarié de rachat du fonds de commerce. Les futurs gérants attendent quant à eux le projet de convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public, que M. le Maire n'a pas encore eu le temps de rédiger pour en assurer la sécurité juridique (la rédaction par un cabinet d'avocats coûterait plus de 2 000 €)

Information de la population : réflexion sur des publications périodiques

Jusqu'à l'année passée, la municipalité publiait un bulletin annuel d'une cinquantaine ou soixantaine de pages faisant le bilan de l'année écoulée concernant les projets en

cours, la vie associative, les infos pratiques et financières de la commune. Ce format est lourd et demande beaucoup de temps pour la mise en page, M. le Maire souhaite mener une réflexion sur un nouveau format, et se questionne sur le nombre de publication dans l'année, les grandes lignes et les rubriques. Chaque conseiller municipal est invité à faire des propositions par écrit à ce sujet. La population sera interrogée sur ses habitudes et ses souhaits en matière d'informations municipales.

Commémoration du crash du Mirage 2000

La cérémonie de 9 janvier 2023 a marqué le 4^{ème} anniversaire du crash. A cette occasion et en présence de deux détachements de militaires des bases aériennes de Nancy et Luxeuil, une nouvelle stèle a été dévoilée en mémoire de Baptiste CHIRIÉ et Audrey MICHELON. Cette stèle a été fabriquée par des élèves chaudronniers du lycée Luxembourg de Vesoul. Elle sera scellée par les employés communaux. Les familles de Baptiste et Audrey ont tenu à remercier très chaleureusement les élus et les habitants, présents à la cérémonie mais aussi l'ensemble de la population pour l'accueil bienveillant et chaleureux ainsi que le devoir de mémoire depuis le 9 janvier 2019.

2. Finances

Point sur l'exécution du budget communal 2022 et les restes à réaliser

M. le Maire reprend les grandes lignes des dépenses et recettes de l'année écoulée. Les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté (inflation, régime indemnitaire...) tout comme les recettes de fonctionnement (en particulier en raison des importantes ventes de chablis).

M. le Maire présente les montants des « restes à réaliser » du budget 2022 (dépenses d'investissement engagées mais pas encore réglées). Ces montants viendront s'ajouter aux dépenses réelles d'investissement dans le compte administratif 2022 et seront retranchées de celles de 2023 dans le budget primitif.

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Lorsque que le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire peut sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Selon ce principe, M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'approuve à l'unanimité, l'autorisation suivante :

- Montant maximum total autorisé : 25 % de 3 750 047,98 € soit 937 512,00 €
- Répartition effectuée : 227 000 € au total, avec un détail par compte

Budget primitif 2023 : préparation

Dans les différents points financiers précédents ont été évoqués les travaux engagés, en cours d'exécution et qui n'ont pas encore été réglés. M. le Maire propose de mener une réflexion sur les dépenses d'investissements qui pourront être inscrites dans le budget primitif 2023. Un certain nombre de propositions sont faites et listées. En vue de l'élaboration du budget primitif, il sera nécessaire de demander des devis pour une estimation des coûts.

3. Urbanisme, voirie et bâtiments

Remplacement d'un poteau incendie à Froidefontaine

Gérard MUGNIOT, adjoint au maire, présente les travaux de changement de conduite d'eau en cours de réalisation par le syndicat des eaux du Centre Est entre les hameaux d'Essavilly et de Froidefontaine. La conduite suivra un cheminement différent de la précédente et nécessite le changement d'une borne incendie située à l'intersection entre les rues Xavier Joliclerc et Léaval. Un devis sera proposé prochainement au conseil municipal.

4. Projet Centre bourg

Point sur les travaux et le fonctionnement futur

Dans un premier temps, M. le Maire fait un point en image de l'avancement des travaux à l'extérieur et à l'intérieur. Le calendrier est respecté. Comme le raccordement à la fibre optique pour l'accès à internet sera possible sur l'ensemble de la commune en milieu d'année 2023, il a été décidé de ne pas installer le réseau cuivre qui était prévu et n'aurait fonctionné au maximum que quelques mois

Dans un second temps, il informe des modalités de mise en location qui ont été débattues lors de la réunion de travail avec SOLIHA Jura. Des dossiers de candidature peuvent être retirés en mairie et déposés dans un premier temps jusqu'à fin février par les habitants de la commune. Une réflexion est proposée sur l'aménagement des locaux, en particulier le plateau médical.

5. Intercommunalité, structures extérieures

6. Informations diverses

Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura

Les points évoqués lors du dernier conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 sont relatés par les délégués.

Droit de préemption urbain

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune :

- pour la vente des parcelles cadastrées ZT 92 et 93, correspondant à des terrains nus, situées rue Xavier Joliclerc à Froidefontaine,
- pour la vente de la parcelle cadastrée ZI 298, comprenant une maison d'habitation et son terrain, située rue des Gentianes à Mignovillard.

La séance est levée à 22h20. Prochaine séance : lundi 6 février 2023 à 20h.


Le Maire,
Florent SERRETTE

